



# 32<sup>e</sup> Journée de l'Ordre

Discours de Carine Wolf-Thal,

Présidente du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens

---

*SEUL LE PRONONCE FAIT FOI*

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Mesdames et Messieurs les Présidents,

Mesdames et Messieurs les Directeurs,

Chers Confrères,

Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureuse de vous retrouver pour cette 32<sup>ème</sup> journée de l'Ordre des pharmaciens.

2019 a été une année particulièrement riche en débats, en avancées et en évolutions pour les pharmaciens mais aussi pour notre institution.

Car il va de soi qu'**une profession en mutation ne peut être bien accompagnée que par un ordre en mouvement**. Un ordre réactif, qui veille, anticipe, informe, conseille, interagit et s'adapte, au service des pharmaciens, dans l'intérêt des patients et de la santé publique.

Je commencerais donc mon propos **par quelques avancées majeures pour les différents métiers de la pharmacie et dans lesquelles l'Ordre s'est particulièrement investi.**

**La stratégie Ma santé 2022 impulsée par le gouvernement renforce le rôle des pharmaciens comme acteurs de proximité et de coopération dans le système de santé.**

Première étape déterminante à l'aube de 2019 : la généralisation de la vaccination antigrippale à l'officine dans la Loi de Financement de la Sécurité Sociale. Rendez-vous compte, au cours de la campagne 2019 qui a débuté le 15 octobre, ce sont déjà plus d'un million de patients qui se sont fait vacciner par leur pharmacien !

Puis, la loi de santé a consacré un certain nombre d'évolutions structurantes pour le pharmacien d'officine :

- Le renouvellement des traitements chroniques et l'adaptation des posologies par le pharmacien correspondant,
- La dispensation protocolisée de prescription médicale obligatoire par le pharmacien,
- La substitution thérapeutique encadrée en cas de rupture d'approvisionnement de médicaments d'intérêt thérapeutique majeur...

Autant d'avancées promues par notre institution qui permettront, j'en suis convaincue, de conforter les pharmaciens dans leur rôle croissant de professionnels de santé de premier recours ancrés dans les territoires, au plus proche des patients. Et vous pouvez être assurés que je serai attentive à ce que tous les pharmaciens puissent être acteurs de ces changements y compris nos confrères exerçant en outre-mer, en prenant en compte toutes les spécificités de leur exercice.

Je tiens néanmoins à ce que nous gardions à l'esprit que **ces nouvelles missions ne pourront être déployées que dans un cadre d'exercice coordonné**. C'est donc au sein des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) que nous pourrons pleinement les mettre en œuvre. Sachons prendre le virage de l'interprofessionnalité pour partager nos compétences !

Un autre axe de progression majeur en matière de coopération sur lequel je souhaite m'arrêter est celui du **décloisonnement ville-hôpital**. Dans un contexte de vieillissement de la population et d'un recours accentué à l'ambulatoire, ce rapprochement entre pharmaciens est absolument nécessaire pour garantir la continuité du parcours de soins des patients et la sécurité de leur prise en charge médicamenteuse.

Par ailleurs, les coopérations entre établissements de santé se développent également. C'est une bonne chose, mais il ne faudrait pas que cette mutualisation se fasse aux dépens de la **proximité du pharmacien vis-à-vis des services cliniques et des patients, nécessaire à l'accomplissement de l'acte pharmaceutique**. **Quoi qu'il en soit, le lien ville-hôpital est indispensable au désengorgement des établissements de santé et une des réponses à la problématique de l'accès aux soins.**

Lorsque l'on parle de nouvelles missions, on pense en premier lieu à l'officine, mais **ce sont bien entendu tous les métiers de la pharmacie qui vivent de profonds changements**. J'ai pleinement conscience de toutes les mutations professionnelles vécues par les pharmaciens, et de l'adaptation que cela leur demande dans leur exercice. Je veux que chaque pharmacien sache que l'Ordre est à ses côtés pour l'accompagner dans ces transformations. Parce que ces nouvelles perspectives sont fondamentales pour la profession et constituent pour elle une opportunité, au bénéfice des patients.

Certains métiers ne sont d'ailleurs pas assez connus. Je pense par exemple à ceux de la **distribution en gros**. L'Ordre prévoit des actions d'information et de communication destinées à expliquer la diversité et l'intérêt de ce maillon intermédiaire crucial pour sécuriser la chaîne du médicament, car il garantit un approvisionnement harmonieux de chaque pharmacie sur tout le territoire.

La **biologie médicale** pâtit elle aussi d'un manque de visibilité et de reconnaissance. Dans un contexte de saturation des urgences et de difficultés d'accès aux soins, sachons mobiliser les compétences des biologistes médicaux à leur juste valeur ! Si nous partageons la volonté d'améliorer la fluidité du parcours des patients, appuyons-nous d'abord sur les 4700 sites de laboratoires de biologie médicale en relocalisant de la biologie d'urgence dans les sites périphériques. La biologie délocalisée peut être une solution uniquement lorsque l'offre ne permet pas de satisfaire les besoins des patients dans des délais compatibles avec leur état de santé, mais elle est plus risquée et de moindre efficacité. Plus globalement, les biologistes médicaux, à la double compétence technique et clinique, doivent être mis à contribution à la mesure de la multiplicité de leurs savoir-faire. Aussi, l'Ordre et tout particulièrement les pharmaciens biologistes, souhaitent vivement contribuer à la concertation qui sera organisée sur la biologie médicale. Nous avons un point de vue de santé publique qui doit être entendu.

Autre métier d'importance : **les pharmaciens responsables de l'industrie**, qui constituent les premiers gardes fous de la sécurité de la chaîne du médicament. Leur section à l'Ordre a produit un livre blanc qui propose une vision prospective du métier, qui devra se traduire par l'adaptation des textes réglementaires actuels. Ce document est un socle de référence

pour faire reconnaître l'action déterminante des pharmaciens responsables de l'industrie. Gage de sécurité, le modèle du pharmacien responsable « à la française » est inédit et doit être valorisé à l'échelle européenne.

La transformation des différents métiers de la pharmacie se traduit bien évidemment aussi dans la **réforme des études de pharmacie** qui est en cours. Je souhaite à cet égard insister sur le fait qu'il convient de maintenir un équilibre entre spécialisation et unicité du diplôme. Une des richesses de notre diplôme actuel réside dans le fait qu'il permet d'exercer une pluralité de métiers tout au long de la chaîne pharmaceutique. Alors même que les carrières sont de moins en moins linéaires, il est important de conserver des passerelles entre les différents métiers, dans un contexte de spécialisation croissante.

Cette réforme devra également être expliquée et accompagnée d'un plan de communication afin de promouvoir la filière pharmaceutique et ses multiples débouchés. L'ordre s'y emploie dès à présent.

Enfin, autre corollaire de l'évolution du métier, la **mise à jour du code de déontologie**. Sur ce sujet, nous avons adressé une proposition de texte à la ministre il y a un certain temps. Nous savons qu'un arrêt de la Cour de Justice de l'UE est attendu, qui doit se prononcer sur certains aspects mais je ne cache pas notre impatience à obtenir un retour du ministère permettant la publication prochaine d'un texte plus en adéquation avec la réalité du terrain, les attentes du patient et le développement croissant des nouvelles technologies.

Les mutations des différents métiers, l'évolution des pratiques ou encore les nouvelles tendances de la société requièrent que nous engagions dès aujourd'hui **une réflexion de fond sur l'acte pharmaceutique pour chacun de nos métiers**. C'est précisément ce que

nous allons commencer à faire cet après-midi entre conseillers ordinaires au travers d'ateliers. Si le diplôme, le rattachement de l'exercice de la pharmacie à une structure pharmaceutique sont des fondamentaux de notre modèle qui doivent être maintenus pour la sécurité des patients, il faut aussi savoir le faire évoluer afin de prendre en compte les transformations des différents métiers. Je ne doute pas que les débats seront nourris !

Je le disais en introduction, si **l'Ordre accompagne l'évolution des exercices, il se doit aussi d'être exemplaire dans l'accomplissement de ses missions.**

En 2019, à l'occasion des élections ordinaires, en application des textes sur la réforme des territoires et la parité, nous avons profondément réformé notre gouvernance, et modifié notre fonctionnement. Nos conseils régionaux ont été reconfigurés en cohérence avec la nouvelle carte des régions. Les différents conseils se sont renouvelés de manière significative, avec une part importante de nouveaux élus, à qui je souhaite d'ailleurs la bienvenue pour leur première journée de l'Ordre. Je profite aussi de cette occasion pour les remercier chaleureusement, pour leur investissement dans ce mandat ordinal, qui est à la fois exigeant et passionnant. Bravo pour votre engagement !

Au-delà de ce sang neuf, l'Ordre évolue dans sa manière de travailler et se modernise.

Nous proposerons ainsi prochainement aux pharmaciens de nouveaux services personnalisés en ligne via un portail dédié, qui permettra aux pharmaciens de consulter les données relatives à leur inscription au tableau et de faire tout type de démarches auprès de leur section.

L'Ordre est force de proposition et **partenaire des pouvoirs publics**, présent à chaque fois qu'il s'agit de faire progresser la santé publique, la qualité de l'exercice pharmaceutique et la sécurité des patients :

- Ainsi, je me réjouis que le Dossier Pharmaceutique et les pharmaciens soient en bonne place dans la feuille de route du gouvernement sur les **ruptures d'approvisionnement**. L'ensemble des pharmaciens de la chaîne sont pleinement mobilisés pour atténuer les effets de ces ruptures sur les patients, et je suis fière que le DP-ruptures ait été reconnu dans le plan ministériel comme un outil central permettant d'améliorer les échanges d'informations entre les différents acteurs de la chaîne.
- En parallèle, **le Dossier Pharmaceutique** continue à se développer avec plus de 38 millions de patients qui nous font confiance, et avec davantage d'usages professionnels. Il s'agit désormais d'élargir son accès et ses fonctionnalités. A titre d'exemple, prochainement, suite à l'adoption de la loi de santé, les dispositifs médicaux implantables y seront enregistrés par les professionnels de santé concernés, et les biologistes médicaux y auront accès. La fonction retraits-rappels se développe également, avec le blocage de la dispensation, comme je m'y étais engagée après l'affaire Lactalis. Enfin, grâce au Dossier Pharmaceutique, l'Ordre fournit régulièrement aux autorités des études sanitaires, véritables outils d'aide à la décision (je pense notamment à l'exemple des ruptures de corticoïdes). La prochaine évolution souhaitable serait de rendre le Dossier Pharmaceutique obligatoire dans les établissements de santé comme il l'est à l'officine, afin de renforcer la continuité des soins ville-hôpital au bénéfice des patients.
- L'Ordre est par ailleurs pleinement impliqué dans la transformation numérique du système de santé et attend les textes d'application sur le health data hub afin de voir

de quelle manière l'Ordre et les pharmaciens pourront s'y inscrire. Nous nous mobiliserons également pour que le DP trouve pleinement sa place dans l'espace numérique personnel de santé et nous souhaitons le rendre bientôt accessible directement par les patients. A cet égard, nous avons pour ambition de lancer un prototype ainsi qu'une consultation du grand public et des associations de patients dès le 1er semestre 2020.

Nous appelons également de nos vœux une mise en œuvre rapide de la prescription électronique.

- Un autre sujet qui nous tient beaucoup à cœur pour une mise en œuvre optimale de la qualité et de la sécurité des soins est le déploiement d'une **démarche qualité à l'officine**. L'Ordre associé à l'ensemble des représentants de la profession y travaille ardemment. Conformément à la feuille de route que nous avons remise à la ministre, en décembre 2018, un référentiel qualité et des outils associés seront mis à la disposition des pharmaciens dès le premier trimestre prochain. Je suis particulièrement fière du travail accompli par toute la profession des pharmaciens d'officine.

J'invite tous les confrères officinaux à se lancer dans cette démarche. Je sais pouvoir compter sur les conseillers ordinaires et les représentants des organismes professionnels concernés pour en être les fervents ambassadeurs.

- Enfin, comment parler de sécurité sans évoquer le sujet de l'**authentification** des médicaments ? Issue d'une directive européenne visant à lutter contre les médicaments falsifiés, cette nouvelle organisation représente un véritable défi pour l'ensemble des acteurs de la chaîne du médicament. Tous se sont pleinement mobilisés pour la mettre en œuvre en France. Cela n'a pas été simple, mais, dans la foulée des établissements de santé, les premières officines seront connectées d'ici



la fin de l'année. Là encore, le Dossier pharmaceutique apporte sa contribution puisqu'il permettra, à travers la mise à disposition pour les officines d'un connecteur, un mécanisme de pseudonymisation et l'usage sécurisé des données collectées. Dans ce contexte de mise en œuvre de l'authentification à la boîte, la dispensation à l'unité proposée par certains dans le cadre de l'examen du projet de loi économie circulaire paraît « saugrenue »... Nous espérons pouvoir compter sur le soutien du ministère de la santé pour expliquer qu'une telle évolution emporterait des adaptations fondamentales de l'ensemble des acteurs de la chaîne du médicament qui doivent être soigneusement évaluées, d'autres mesures récemment adoptées permettant déjà de réduire l'impact environnemental des médicaments.

Accès aux soins, proximité, ruptures d'approvisionnement, qualité à l'officine, authentification des médicaments, autant d'enjeux majeurs pour les patients auxquels l'Ordre s'efforce d'apporter des solutions. Autant de défis à relever quotidiennement par les pharmaciens !

Vous l'aurez compris, Mesdames, Messieurs, Chers confrères, la profession de pharmacien est dynamique, multiple, présente à tous les moments du parcours de santé et de soins, investie auprès de la population, inscrite dans la mouvance de la coopération et de la complémentarité, et enfin, résolument tournée vers un avenir qui permette une meilleure prise en charge des patients partout sur le territoire.

L'action quotidienne de l'Ordre est portée par cet élan et cette exigence de progrès. C'est ainsi qu'en 2020 l'Ordre continuera à proposer des idées et des solutions pragmatiques sur tous les sujets sur lesquels la profession peut jouer un rôle déterminant en matière de santé publique. Chacun d'entre vous peut compter sur l'ordre et sur notre détermination dès lors qu'il s'agira d'améliorer la santé de la population et des patients.